

Faîtière des réseaux d'accueil de
jour du canton de Vaud (FRAV)
Chemin de Boston 25
1014 Lausanne

V/Réf :

N/Réf. :

Morges, le 12 novembre 2015

Modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants

Madame, Monsieur,

Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges Aubonne (Réseau AJEMA) a pris connaissance de l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'aide financière à l'accueil extra-familial pour enfants.

En préambule, nous tenons à saluer l'initiative du DFI qui propose d'introduire de nouveaux types d'aide fédérale : aide à l'augmentation des subventions cantonales et communales et l'aide visant à une meilleure adaptation de l'offre d'accueil extra-familial aux besoins des parents. De ce fait, l'impulsion financière de la Confédération en faveur de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale de nombreux citoyens serait augmentée.

Le Réseau AJEMA est satisfait de votre proposition pour une prise en charge continue de l'enfant sur l'ensemble de la journée et dans laquelle l'école serait réellement impliquée dans l'organisation.

Aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extra-familial pour enfants :

Concernant ce type d'aide, nous vous faisons part des considérations suivantes :

Le canton de Vaud a introduit dès 2009, un système de financement de l'accueil de jour sur le modèle suivant :

- Fondation cantonale (redistribuant les financements du canton, des communes et des employeurs), environ 14 % des coûts de l'accueil.
- Parents (selon une politique tarifaire garantissant l'accessibilité financière), environ 38 % des coûts.

- Communes (solde du déficit), environ 48 % des coûts.

Ce modèle permet de garantir aux parents l'accessibilité financière pour la garde de leur enfant, la redevance mensuelle étant basée sur les revenus du ménage.

En 2014 :

Dans le canton de Vaud, et selon les chiffres publiés par la Fondation sur l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), le coût de l'accueil de jour de 2014 se situe vers 350 millions.

Ces montants se répartissent de la manière suivante :

- Le canton de Vaud a participé à hauteur de CHF 23'960'000 (= 7 %).
- Les employeurs (y compris les communes et l'Etat en leur qualité d'employeurs) à hauteur de CHF 22'500'000 (= 6,5 %).
- Les communes à raison de CHF 5.00 par habitant, soit CHF 3'717'000.
- Les communes en tant que membre d'un réseau d'accueil à hauteur de CHF 167'440'000 (48,5 %) en subvention et garanties de déficit aux structures d'accueil de jour.
- Les parents, CHF 131'100'000, soit le 38 %.

Selon le rapport, ce sont 750 millions que les communes et les cantons assument dans l'ensemble du pays. Nous en déduisons que le canton de Vaud et ses communes, en assumant CHF 213'900'000 par an, représentent environ le 28 %.

L'augmentation visée par la Confédération est de 10 % de la participation des pouvoirs publics ce qui, dans le canton de Vaud, représente une augmentation d'environ CHF 21'390'000 par année.

Cependant, l'effort en termes de développement des places d'accueil consenti par le canton de Vaud est bien plus conséquent que dans d'autres cantons. On peut donc légitimement supposer que l'aide de la Confédération s'adressera en priorité à ces derniers.

Dès lors, l'aide fédérale réellement destinée au canton de Vaud sera-t-elle suffisamment incitative ?

Cette aide fédérale étant limitée dans le temps, les cantons et les communes doivent assurer le financement sur le long terme, donc au-delà de la durée de cette aide fédérale.

De ce fait, soit les communes et les cantons augmentent encore leur participation financière afin de maintenir un coût identique à charge des parents, soit ces dernières reportent la perte des subventions fédérales sur la redevance des parents (donc, hausse des tarifs à la fin de l'aide fédérale).

Ces deux options ne sont pas attrayantes du tout, tant pour les communes et les cantons dans les deux cas, que pour les parents dans le cas d'une hausse de leurs tarifs à la fin des aides fédérales.

Conclusions :

1. Le Réseau AJEMA propose de renoncer à l'aide fédérale sous forme d'encouragement à l'augmentation des financements cantonaux et communaux et de la transférer sous forme d'augmentation à l'aide à la création de places.

Ceci aurait pour effet d'encourager encore plus la création de nouvelles places d'accueil et donc d'offrir une solution d'accueil à un plus grand nombre. En lieu et place d'une diminution limitée dans le temps, du prix de pension pour les parents bénéficiant déjà d'une solution d'accueil.

2. D'autre part, le Réseau AJEMA émet le souhait que le programme d'impulsion à la création de places d'accueil de jour ne soit plus limité dans le temps. Cette impulsion de la Confédération devrait perdurer aussi longtemps que la pénurie de places permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle subsiste.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

au nom du Comité de direction ARASMAC

Le président

Le directeur



Jean-Daniel Allemann



Daniel Vouillamoz